

En fait, il faut l'envisager sous un autre angle. Des démarches officielles auprès du gouvernement auront plus de poids si elles indiquent clairement en même temps qu'elles sont réellement appuyées par une opinion publique, nationale et indépendante, et c'est là la position du gouvernement. Celui-ci ne cherche pas à édulcorer les instances officielles du gouvernement canadien ni les démarches officieuses des personnes qui prennent cette question autant au sérieux.

LES RESSOURCES NATURELLES—LES DROITS MINIERES  
SOUS-MARINS—LES NÉGOCIATIONS  
FÉDÉRALES-PROVINCIALES

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, comme à d'autres occasions, j'ai demandé au premier ministre (M. Trudeau) où en étaient les négociations relatives aux droits miniers sous-marins des gouvernements provincial et fédéral. Cela m'intéressait particulièrement car c'est une des premières questions dont je me suis occupé à mon arrivée à la Chambre l'année dernière. Ce premier ministre a répondu qu'il n'avait pas bien saisi la question. C'est qu'il y avait probablement alors du bruit à la Chambre. Il a dit cependant avoir compris qu'il s'agissait des droits miniers sous-marins et que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) s'en occupait.

J'ai cru que le sujet pourrait intéresser la Chambre étant donné qu'il y a près d'un an, le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) et moi-même avions abordé cette question avec le premier ministre à son retour de la conférence de Victoria. Il avait alors répondu que le gouvernement attendait toujours la réaction des provinces au projet qu'il leur avait proposé il y avait plus d'un an. Il s'agissait de négociations éventuelles sur les droits miniers sous-marins. Il est évident qu'au moins deux ans se sont écoulés sans que rien de positif ne se fasse. Voilà un exemple flagrant de l'inaptitude du gouvernement à s'attaquer à une question essentielle. J'espère sincèrement que les querelles et la mauvaise volonté qui ont caractérisé les négociations sur la côte du Pacifique ne s'étendront pas aux pourparlers en cours avec la Nouvelle-Écosse et les provinces atlantiques.

Dans le *Journal of Canadian Studies*, M. Neil Caplan traite la question à fond. Dans un article intitulé: «Off-shore Mineral Rights: Anatomy of a Federal-Provincial Conflict» on trouve la rubrique suivante: «Negotiation and Deadlock.» L'auteur signale qu'Arthur Laing, qui soit dit en passant, est originaire de la Colombie-Britannique, comme les députés le savent, et qui était alors ministre du Nord canadien et des Ressources naturelles, dirigeait les négociations avec M. Kiernan, ministre provincial des Ressources minières et pétrolières dès le 26 juillet 1963. En octobre 1964, une conférence fédérale-provinciale a tenté sans plus de succès de trouver une solution, de sorte que l'affaire est allée à la Cour suprême du Canada, malgré le vœu sincère des deux gouvernements, qui auraient préféré agir autrement.

Le 7 novembre 1967, la Cour suprême du Canada, dans un jugement rendu en faveur du gouvernement fédéral, a reconnu au gouvernement du Canada la propriété législative des droits miniers sur les fonds marins situés au

large de la Colombie-Britannique. La province, restée amère et insatisfaite, a révisé sa position et prétend que, si les droits miniers appartiennent peut-être au gouvernement fédéral, celui-ci est obligé en toute justice, d'en laisser la jouissance aux provinces à des conditions équitables.

Le 2 décembre 1968, le premier ministre actuel exposait une théorie de l'administration des ressources minières aux termes de laquelle des lignes délimiteraient les terres submergées; celles qui seraient situées au delà de ces lignes relèveraient du gouvernement fédéral, tandis que celles qui seraient situées en deçà seraient du ressort provincial. Les provinces toucheraient les recettes provenant de leur secteur et le gouvernement fédéral verserait à une caisse nationale toute les recettes de son secteur, dont la moitié serait mise à la disposition des provinces et répartie entre elles, selon une entente financière qu'elles auraient approuvée.

• (2220)

Sans vouloir offenser qui que ce soit, j'affirme que le gouvernement fédéral renoncerait par là à sa responsabilité. Ce serait effectivement comme s'il disait qu'il s'approprie la moitié des recettes et que les autres se débrouillent avec le reste. Depuis la présentation de cette proposition, les négociations semblent au point mort. La situation est très grave, à mes yeux. N'oublions pas que la Nouvelle-Écosse est entrée dans la Confédération avec des droits d'ancienneté. Elle comptait déjà plusieurs années de juridiction sur les eaux territoriales. Il existe également un différend entre le Canada et la France au sujet de la juridiction des eaux au large du littoral. Les deux pays ont délivré des permis d'exploration pour la même région. La même chose se produit en Nouvelle-Écosse, où les compagnies pétrolières se voient accorder des droits d'exploration par le gouvernement fédéral et par le gouvernement provincial.

Tout le problème serait peut-être résolu si un tribunal ou un comité international convenait d'un droit de la mer plus précis et plus complet. Dans l'intervalle, tandis que le gouvernement se montre maladroit et prétentieux, les compagnies pétrolières continuent à acquérir à bon compte les mêmes droits d'exploration. Mais cela ne durera pas très longtemps, car les redevances sont une tout autre histoire, et les compagnies pétrolières ne verseront pas de redevances de ce genre en double. Cela coûte trop cher. Une fois confirmée une découverte de pétrole, et en quantités commerciales, espérons-nous, des pressions à mon avis, s'exerceront de plus d'une manière.

Je prétends qu'il serait tout à fait inusité et, pour m'exprimer familièrement, qu'il serait beau que, pour une fois, le gouvernement du Canada agisse au lieu de réagir, ou du moins tienne la Chambre et les Canadiens au courant de sa position, annonce s'il y aura ou non une collaboration valable et un règlement équitable de ce problème-là et qu'il traitera sur un pied d'égalité une région du Canada qui, jusqu'à très récemment, a très peu bénéficié de la Confédération.